



Communiqué de presse n° 141

« Vaccination COVID-19 »

Dans le contexte difficile et anxiogène de la crise sanitaire que nous traversons, l'annonce de vaccins contre la COVID-19 est source d'espoir et de perspectives optimistes.

La CFR exhorte le Gouvernement et les autorités sanitaires à prendre les décisions les plus opportunes, dans la plus grande transparence, pour fixer les conditions d'autorisation des vaccins et déterminer l'organisation de la vaccination de la population. Elle souhaite qu'une attention particulière soit portée aux modalités applicables aux personnes âgées et aux plus fragiles d'entre elles.

La CFR demande aux Pouvoirs Publics de communiquer de façon adaptée et compréhensible par le plus grand nombre des citoyens, afin de favoriser l'accès le plus large possible à la vaccination.

Pour sa part, la CFR incite ses adhérents et l'ensemble des retraités qui font partie des populations les plus menacées à continuer à observer les gestes barrière et à prendre toutes les précautions utiles pour se protéger et protéger leurs proches et leur entourage. Elle leur recommande de dialoguer avec leur médecin traitant pour définir les meilleures conditions d'accès à la vaccination contre la COVID-19.

La CFR considère que la vaccination est un atout supplémentaire dans la lutte engagée contre la pandémie qui a déjà causé de nombreux drames. C'est par les efforts de tous et l'utilisation de l'ensemble des moyens à notre disposition qu'il sera possible de retrouver rapidement une vie normale.

Pierre ERBS
Président de la CFR

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales –
Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale -
Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités